



Responsabilité d'un transporteur

Par **soismone**, le **31/08/2009** à **01:36**

Bonjour,

Dans l'entreprise ou j'exerce, nous employons un transporteur qui effectue une partie de ses prestations en toute illégalité avec le droit sur la législation du transport routier à savoir véhicules non assurés ayant dépassé la date du contrôle technique, pneus lisses, phares cassés Qui est responsable en cas d'accident ?

Merci pour la réponse.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2009** à **08:02**

Bonjour,

La responsabilité incombe au seul transporteur mais un tribunal pourrait bien considérer votre entreprise comme étant co-responsable s'il était prouvé qu'elle était au courant de cet état de fait et qu'elle l'ai cautionné.